



Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames et messieurs les membres du CTSD,

Les ajustements de carte scolaire de rentrée ont permis dans le 1^{er} degré quelques ouvertures de classes complémentaires. Toutefois, il reste à ce jour plusieurs situations d'écoles à effectifs élevés : Vlaminck à Chartres, l'école primaire d'Anet et l'école Henri Ramolet de Luisant qui, malgré l'ouverture d'une classe l'an dernier, a déjà une moyenne de 26,5 dès la rentrée. Cette école a inscrit l'an dernier 12 élèves en cours d'année, et accueille en outre une UEE. Le SE-Unsa 28 restera très vigilant afin que la situation de ces écoles ne se dégrade pas en cours d'année.

Un nouveau dispositif d'évaluations nationales en français et mathématiques est mis en œuvre lors de cette rentrée. Pour le SE-Unsa, des tests, surtout s'ils sont nationaux ne peuvent être que des outils au service des équipes. Il y a bien trop de biais dans les conditions de passation et d'effets pervers possibles quant à l'exploitation brute pour en faire l'outil d'une évaluation nationale de performance du système éducatif et le seul déterminant de l'action pédagogique globale.

Le SE-Unsa regrette l'entêtement du gouvernement à vouloir confondre dans ces discours, les évaluations diagnostiques et l'évaluation de la performance du système, voire l'évaluation des politiques publiques. Tout ne peut pas servir à tout et encore moins à la communication politique. La rentrée au CP ou au CE1 est déjà un moment de pression pour les élèves et leurs familles. Faisons tout pour rassurer plutôt qu'ajouter de la pression.

Le SE-Unsa a obtenu du ministère que les collègues bénéficient de 5h de compensation sur les APC pour le travail de saisie des évaluations. Néanmoins, pour les directeurs et maîtres-formateurs déchargés d'APC, nous revendiquons une compensation sur les animations pédagogiques ou sur le temps de classe en utilisant les remplaçants, ou bien encore une compensation financière.

Concernant les directeurs, la mission parlementaire chargée d'un rapport sur la direction d'école a mis en exergue un quotidien de plus en plus lourd à assumer : sentiment de malaise, manque de temps et de moyens y compris

informatiques, absence de légitimité, complexification des missions et des responsabilités, absence de statut juridique de l'école et d'autonomie budgétaire, disparition des aides administratives... Le SE-Unsa considère que ce rapport identifie bien les conditions d'exercice mais aussi les limites de la situation actuelle. Ce rapport a aussi le mérite de mettre en lumière la faiblesse de la rémunération des directeurs au regard des missions et responsabilités croissantes qui leur sont confiées. Pour le SE-Unsa, le ministère doit reconnaître l'ensemble des tâches des directeurs et les rémunérer à leur juste valeur.

Dans le second degré, à cette rentrée, nous déplorons la surcharge des effectifs dans plusieurs collèges : en particulier celui d'Épernon où les 4 niveaux sont à une moyenne approchant les 28 élèves par division, du jamais vu !, ou celui de Gallardon avec un niveau à 28,40 et un autre à 29,75, un record dont on se passerait bien !

Deux autres collèges cumulent 3 niveaux à fort effectif : Luisant et Albert Camus à Dreux.

Nous constatons qu'heureusement des ouvertures ont eu lieu : 10 au total pour 4 fermetures. Certaines situations vous avaient été signalées par le SE-UNSA comme problématiques dès le mois de Janvier : Maintenon où 2 divisions ont dû ouvrir, Lucé Herriot, Illiers et Voves.

Nous vous avons également alertés sur les difficultés de certains collèges recevant un public en majorité défavorisé et désormais classés en « normaux » : pour Toury et Senonches, des dédoublements ont été nécessaires.

Force est de constater qu'à contrario, les effectifs de SEGPA ne cessent de baisser. Non pas en raison d'une pénurie de candidats, mais parce que les établissements proposés étaient parfois trop éloignés des lieux de résidence des enfants (ex : Châteaudun pour des élèves de Voves).

Là où les effectifs explosent, c'est en ULIS avec 12 unités sur les 21 qui sont à 13 élèves ou plus, quand les textes en donnent un maximum de 10. **Le SE-Unsa revendique depuis des années que les effectifs ULIS soient comptabilisés dans les effectifs des collèges et écoles. Faisons en sorte que le « I » d'intégration en soit vraiment une dans les effectifs aussi.**

Au niveau national, les programmes ont été revus de fond en comble de 2015 à 2016 avec une logique globale de cycle. Pourtant, le ministère a jugé bon de les « ajuster » en plein été. Le SE-Unsa a dénoncé l'absence de politique éducative durable, le caractère répétitif d'injonctions de court terme, à visée

communicante, qui relèvent à la fois de la mise au pas pédagogique et d'une « revanche » idéologique. Dans ce même ordre d'idée, l'interdiction du portable dans les collèges qui était déjà en vigueur dans de nombreux établissements, ne pourra être qualifiée que de « mesurette ».

Prétextant compenser la suppression de 2600 postes d'enseignants du second degré, Jean-Michel Blanquer dit annoncer « une bonne nouvelle » en imposant une deuxième heure supplémentaire et augmenter ainsi le pouvoir d'achat de nos collègues. Au SE-Unsa, nous ne sommes pas dupes : ce n'est pas une bonne nouvelle ! L'augmentation du temps de travail est une mauvaise solution, tant pour la qualité de l'accompagnement des élèves que pour la santé des collègues, d'autant qu'un nombre d'élèves croissant est attendu au collège (+38 000) et au lycée (+8 000). Est-ce le moment de fragiliser les équipes ?

Pour le SE-Unsa, c'est :

Non à l'obligation de faire deux heures supplémentaires !

Non aux suppressions de postes !